



Arrêté LR/GB/AG/2025/289

Interdiction de
stationnement pour
installation d'une
terrasse temporaire

Fête de la musique 2025

ARRÊTÉ

Nous, Maire de la Ville de Senlis,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2213 – 1 à L 2213 – 6,

Vu le Code de la route,

Vu le Code Pénal,

Vu l'arrêté municipal de délégation de signature à Monsieur Jérôme CURIEN, Directeur Général des Services de la Mairie de Senlis N°ECG/AG/2020/131 du 09/07/2020,

Considérant qu'à l'occasion de la **Fête de la Musique**, le **samedi 21 juin 2025**, il est nécessaire d'interdire le stationnement sur 3 places **rue du Châtel**, devant le restaurant **Le Tibet**, du **vendredi 20 juin, 7h**, au **dimanche 22 juin, 8h**,

ARRÊTONS :

Article 1 : En raison de la **Fête de la Musique le samedi 21 juin 2025** et de l'installation d'un podium place Aulas de la Bruyère, le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit et considéré comme gênant, sur 3 places **rue du Châtel du n°13 au n 15, face au restaurant Le Tibet, du vendredi 20 juin, 7h, au dimanche 22 juin 2025, 8h**, afin de permettre l'installation temporaire de la terrasse du restaurant Le Tibet.

Article 2 : Les panneaux signalant cette interdiction seront installés par les Services Techniques Municipaux.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès verbaux et poursuivies conformément à la loi. Les véhicules en infraction pourront être déplacés par les agents de la Force Publique, aux frais des propriétaires et à leurs risques exclusivement.

Article 4 : Tous les agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : L'ampliation du présent arrêté sera adressée au Service du Poste de Police Municipale, au Centre de Secours Principal de Senlis, à la Brigade de gendarmerie de Senlis, et affichée aux lieux et places habituels.

Fait à Senlis, le **03 JUIN 2025**

Le Maire
Pour le Maire
Et par Délégation



Jérôme CURIEN
Directeur Général des Services